Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212901136-20260930-DEL2026053-DE

République Française
Département Finistère
Commune de Lanmeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 30/09/2026
Et
Publication ou notification du :
30/09/2026

L'an 2026, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DENIS Yvon, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/09/2026.

Présents : M. DENIS Yvon, Maire, Mmes : DÉNIEL Daisy, HAMON Marie Christine, KERGOAT Laura, KULIGOWSKI Orlane, LEROY-DENIEL Caroline, PETIBON Véronique, PRIGENT Christine, QUENEA Anne, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : ABGRALL Denis, BODEUR Hervé, BOUGET Ludovic, COSQUER Ludovic, FOLGALVEZ Jean Pierre, LEVER Florian, MARTIN Alexis, METTHEY Jean Paul, SINI Romain

A été nommé(e) secrétaire : M. SINI Romain

DEL2026-053 – Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter la Commune de Lanmeur au sein de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) de Morlaix Com

Conformément au code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale (Morlaix Communauté) et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT).

Par délibération du 29 juin 2026 le Conseil de Communauté a approuvé le principe de composition de la CLECT et adopté son règlement.

Il est mentionné dans le règlement :"Les membres de la CLECT sont désignés par les communes et les noms sont transmis au conseil de communauté qui les acte par délibération. Le conseil de communauté a validé le principe de nommer un titulaire et un suppléant pour chaque commune membre."

Le Conseil Municipal propose de nommer Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane comme membre titulaire et M. COSQUER ludovic comme membre suppléant.

Le Conseil Municipal valide la nomination de Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane comme membre titulaire et M. COSQUER ludovic comme membre suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 28/09/2026

Le Maire
Yvon DENIS

Secrétaire de séance
M. SINI Romain

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 30/09/2026

Monsieur le Maire
Yvon DENIS

MAIRIE DE LANMEUR Finistère